



Date de la

Convocation :

30/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

28/11/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

04 décembre 2025

Objet : 2025-37 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 18 heure 35, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, Mme BARBEY, Mme LEMAIRE, M. YON, M. JEHENNE, Mme DOMIN, M. GROD, M. KASSAC, conseillers municipaux.

Excusés : M. POTEL a donné pouvoir à Mme PETIT, M. CAMBRUNE a donné pouvoir à M. DEPIROU, M. LEBAS, M. HEMERY, M. CAUBRIERE, Mme BESLON, Mme MOUETTE, M. AUDOU, Mme AUDOU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le tableau des effectifs des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire précise que ces deux postes existent déjà. Il s'agit de transformer des postes d'agents techniques en postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet.



CONSIDERANT la nécessité de créer 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet en raison de l'évolution de carrières des agents concernés,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ;

* **DE CRÉER** deux postes de catégorie C, permanents à temps complet à raison de 35h hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 08 décembre 2025,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

Grade : Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

CECI ENTENDU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

* **D'ADOPTER** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 04 décembre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU



Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 08 décembre 2025 et de la publication le 08 décembre 2025.